

L'essentiel

Présentation de l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est un établissement public industriel et commercial (EPIC). Elle finance et accompagne la transformation de quartiers de la Politique de la ville dans toute la France.

... L'ANRU c'est quoi ?

Depuis sa création, l'ANRU a permis la transformation de plus de 700 quartiers de métropole et d'outre-mer.

Découvrez notre activité en vidéo.

... Notre histoire : une agence née d'une volonté politique ambitieuse

Le 1^{er} août 2003, Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville, fait voter la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Une politique ambitieuse et inédite qui vise à réhabiliter des centaines de quartiers dans lesquels se sont concentrés les difficultés sociales, économiques et urbaines.

Quelques mois plus tard, **l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) est créée.** Elle est chargée de piloter et de financer le **Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)**, doté de plus de 12 milliards d'euros de subventions. Très vite des centaines de

URL de la page : <https://www.anru.fr/presentation-de-lanru>

chantiers de démolition et reconstruction de logements sont lancés dans toute la France. Les quartiers commencent à se transformer.

En 2014, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Gouvernement annonce la création du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, toujours piloté par l'ANRU. 450 quartiers de la Politique de la Ville feront l'objet, d'ici à 2030, d'une transformation globale.

... Notre mission : transformer les quartiers

L'ANRU finance et accompagne **les collectivités et les bailleurs sociaux** pour mettre en œuvre de vastes projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables. Il s'agit de **transformer ces quartiers en profondeur**, en intervenant sur l'habitat, mais aussi en les désenclavant et en favorisant la mixité sociale.

Grâce au PNRU, puis au NPNRU, **les quartiers changent de visage** ; des immeubles vétustes sont détruits pour laisser place à une nouvelle offre de logements sociaux de qualité. De nouveaux équipements sont construits (écoles, espaces culturels, centres sportifs...), des commerces de proximité voient le jour. Les espaces urbains sont repensés pour améliorer le cadre de vie des habitants. Enfin, les quartiers sont plus ouverts vers leur agglomération avec davantage de moyens de transports et la création de nouvelles voies de circulation.

Au total, c'est le quotidien de plus de 5 millions d'habitants qui change grâce à l'intervention de l'ANRU.

... Nos programmes : les outils du renouvellement urbain

En plus du PNRU et du NPNRU, l'ANRU pilote un programme

[de rénovation des quartiers anciens\(https://www.anru.fr/le-programme-national-de-requalification-des-quartiers-anciens-degrades-pnrqad\)](https://www.anru.fr/le-programme-national-de-requalification-des-quartiers-anciens-degrades-pnrqad)

dégradés (PNRQAD). Elle est aussi opérateur, au nom et pour le compte de l'Etat, de 6 programmes d'investissement d'avenir en

[faveur de la jeunesse, de l'innovation et de la ville durable.\(https://www.anru.fr/les-programmes-dinvestissement-davenir\)](https://www.anru.fr/les-programmes-dinvestissement-davenir)

Les programmes de renouvellement urbain



Le Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU)

Lancé en 2004, il prévoit la rénovation de 600 quartiers pour plus de 12 milliards d'euros de subventions. Il s'achève en 2020.

[Plus d'infos sur la page dédiée au programme](#)



Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Lancé en 2014, ce programme est doté de 12 milliards d'euros de concours financiers en subventions et prêts (10 milliards d'euros d'équivalent subventions) pour financer la rénovation de 450 quartiers.

[Plus d'infos sur la page du programme](#)



Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Doté de 150 millions d'euros, il doit permettre la rénovation de 25 quartiers de centre ancien.

[Plus d'infos sur la page du programme](#)

Les programmes d'investissement d'avenir en faveur de la jeunesse et de l'innovation

URL de la page : <https://www.anru.fr/presentation-de-lanru>

Le Programme « Ville durable et solidaire »

Ce programme vise à financer des projets qui œuvrent en faveur d'une ville plus performante et plus durable. Les PIA gérés par l'ANRU concernent deux axes :

1. Viser la très haute performante et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain », doté de 71 millions d'euros.
2. Diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », doté de 200 millions d'euros à co-investir avec des acteurs privés dans des opérations immobilières.

[Plus d'infos sur la page des Programmes d'Investissement d'Avenir \(PIA\)](#)

Les territoires d'innovation de grande ambition

Le PIA « Territoire d'innovation de grande ambition », qui vise à déployer des solutions innovantes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce programme a donné naissance au dispositif ANRU +.

[Plus d'infos sur la page des Programmes d'Investissement d'Avenir \(PIA\)](#)

Les internats d'excellence et de la réussite

Les **Internats d'excellence et les internats de la réussite**, pour favoriser l'égalité des chances par la création de places d'internats.

[Plus d'infos sur la page des Programmes d'Investissement d'Avenir \(PIA\)](#)

Le développement de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

Le développement de la culture scientifique technique et industrielle, pour encourager l'accès et la diffusion des sciences auprès des jeunes des quartiers.

[Plus d'infos sur la page des Programmes d'Investissement d'Avenir \(PIA\)](#)

Les projets innovants en faveur de la jeunesse

Les projets innovants en faveur de la jeunesse, qui soutient des projets culturels

URL de la page : <https://www.anru.fr/presentation-de-lanru>

ou sportifs, d'accès à l'emploi, de création d'entreprise.

[Plus d'infos sur la page des Programmes d'Investissement d'Avenir \(PIA\)](#)



Notre mode d'intervention

Les projets de renouvellement urbain sont approuvés par un comité d'engagement national qui définit la participation financière de l'ANRU en fonction des ambitions et de la stratégie d'action de chaque opération. Une convention est ensuite signée par l'ANRU, les porteurs de projet et les maîtres d'œuvre. Le suivi opérationnel et l'accompagnement des programmes est assuré dans chaque département par le Délégué territorial de l'ANRU (le Préfet) et ses équipes.

Depuis sa création, l'ANRU a structuré des partenariats avec les acteurs nationaux et locaux pour mettre en commun les stratégies et les moyens mobilisés en faveur du renouvellement des quartiers. Les programmes sont portés politiquement par les élus locaux et mis en œuvre en lien avec les acteurs locaux : collectivités, bailleurs sociaux, les services de l'État dans les territoires, habitants... Objectif : adapter les moyens aux besoins des territoires.